



Réforme de l'admission post-bac, réformes du baccalauréat et du lycée : Jeunesse sacrifiée, diplômes dévalués, personnels méprisés

Depuis le 15 janvier la nouvelle plateforme d'orientation post-bac, *Parcoursup*, est ouverte, alors même que la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) n'a pas encore été adoptée par le parlement. Cette réforme, mal préparée, et imposée à marche forcée après l'échec organisé d'Admission post-bac (APB) suivi d'un plan de communication astucieux, loin de régler les problèmes d'accès au supérieur, prépare une réforme du lycée sur le modèle de la réforme du collège, dans le but de réduire la facture de l'éducation.

La limitation des capacités d'accueil, la croissance du nombre de bacheliers, la non hiérarchisation et la multiplication des voeux, vont transformer la quasi-totalité des filières anciennement ouvertes en filières sélectives, sélection s'effectuant sur la base d'attendus fondés sur des compétences et non plus des connaissances.

Cette orientation devra être préparée par les personnels d'enseignement et d'éducation des lycées, qui se voient contraints d'organiser des journées d'orientation et de se prononcer sur les voeux émis par les élèves dans leurs « fiches avenir ». Cette réforme accroît leur charge de travail, fait d'eux des censeurs de l'entrée des élèves dans le supérieur et les substitue aux conseillers d'orientation.

Ces mesures ne règlent en rien le problème du manque de places dans l'enseignement supérieur. Le but est d'instaurer la sélection à l'entrée de l'université pour contenir le flux des bacheliers qui s'y engagent, et ainsi limiter l'investissement nécessaire en postes et en moyens pour les accueillir et les faire réussir. C'est détruire un droit fondamental de la jeunesse : celui, pour tout bachelier, d'accéder aux études supérieures. Désormais ce seront les universités qui choisiront leurs étudiants, et non plus les étudiants qui choisiront leurs formations.

Cette réforme est cohérente avec celle du bac et du lycée modulaire.

Le gouvernement entend en effet supprimer les différentes filières pour démultiplier des parcours étroitement liés aux attendus du supérieur et choisis dès la classe de seconde. Il s'agit d'orienter de plus en plus tôt, pour présélectionner en amont d'un baccalauréat en pratique vidé de sa substance et privé de son statut de premier grade universitaire.

Dans une même logique d'austérité budgétaire que les précédentes réformes qui ont touché l'Education, la réforme du lycée entraînerait la réduction du nombre d'épreuves terminales et donc des horaires disciplinaires : elle affaiblirait les disciplines et menacerait 25 000 postes. Un baccalauréat à la carte augmenterait les inégalités territoriales et sociales, à l'heure où la plupart des pays de l'OCDE adopte le modèle du bac à la française (d'après un rapport du CNESCO de juin 2016).

Ces mesures dégraderait également les conditions de travail des personnels, qui se retrouveraient confrontés à une annualisation de leur service lié à la mise en place de la semestrialisation, à une nouvelle réforme des programmes, ainsi qu'à une multiplication de leurs missions, de leur charge de travail et des pressions exercées sur eux, notamment par l'organisation des épreuves en cours d'année.

C'est pourquoi la CGT-Educ'action, le SNES-FSU, la FNEC FP-FO, Sud Education, et le SGL de Charente-Maritime revendiquent :

- l'abandon du projet de loi sur 1^{er} cycle post bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne,
- le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, fondé sur des épreuves terminales et anonymes, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post-bac et aux établissements de leur choix,
- l'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1^{er} cycle post-bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université,
- le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

Sur cette base, elles appellent les lycéens, les étudiants, les personnels des universités et du secondaire à se mobiliser le jeudi 1^{er} février 2018, y compris par la grève, et à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale ou en heure d'information syndicale, pour débattre des réformes, prendre position et informer les familles des conséquences de ces mesures.

Rassemblement jeudi 1^{er} février à 10h devant le lycée Dautet de La Rochelle